

Paris, le 17 octobre 2006

Les gynécologues-obstétriciens défendent les femmes contre l'intégrisme musulman

J. Lansac¹, E. Daraï²

Deux gynécologues-obstétriciens qui donnaient leurs soins à des femmes musulmanes qui mettaient au monde leur enfant ont été agressés physiquement et blessés, dans leur service hospitalier, par les maris de ces patientes, au motif qu'en tant que médecins hommes ils ne devaient pas examiner leurs femmes. Ces confrères ont porté plainte pour coups et blessures et bien sûr nous sommes solidaires de ces médecins.

Les gynécologues-obstétriciens hommes devront-ils désormais être protégés par la police pour exercer leur métier ? Devront-ils disparaître comme les professeurs de philosophie ? C'est inadmissible dans un pays laïc comme le nôtre où l'hôpital, s'il permet la liberté de culte, n'a pas à plier son organisation aux pratiques religieuses quelles qu'elles soient.

Les luttes ont été nombreuses pour imposer le droit des femmes à la liberté de la contraception, de l'avortement. Notre société a bien su réagir fermement quand les intégristes catholiques ont perturbé le fonctionnement des centres d'interruption de grossesse, et une loi a même été votée pour sanctionner les entraves faites à ces services. Faudrait-il aujourd'hui ne rien dire pour ne pas heurter la sensibilité musulmane ? S'est-on gêné pour critiquer les propos du pape sur la contraception ou le préservatif ? Faudrait-il le faire pour les musulmans ?

Nous le disons fermement, nous continuerons à avoir des services où les médecins hommes ou femmes apporteront les soins aux patients quel que soit leur sexe. Les hommes peuvent examiner les femmes et inversement. Nous défendrons la liberté des femmes à se déterminer sur la contraception, l'avortement, la stérilisation sans l'avis de leur mari. Nous refuserons de faire des certificats de virginité à la demande des familles, comme nous le recommande le Conseil national de l'ordre des médecins (cf.³), car c'est une atteinte à la dignité de la jeune femme dont nous devrions attester de « la qualité », comme d'un objet. La femme est libre de sa vie, de son corps, et le médecin ferait une faute en acceptant de faire ces certificats humiliants pour les femmes. Nous sommes très réticents aussi à « refaire » les hymens comme on nous le demande, car c'est aider à la soumission de la femme et participer à une coutume machiste du « sang sur le drap » le soir de la nuit de noce qui n'a rien à voir avec la foi.

¹ Président du Collège National des Gynécologues et Obstétriciens Français

² Secrétaire Général du Collège National des Gynécologues et Obstétriciens Français

³ <http://bulletin.conseil-national.medecin.fr/Archives/html/320/320BOMN320P14A1.htm>

Pourquoi ne pas le faire comme un acte de chirurgie esthétique diront certains ? Est-ce vraiment une chirurgie esthétique comme une autre ? Devrons-nous aussi, pour suivre des coutumes ancestrales, faire des excisions au motif que cela serait mieux fait que par une exciseuse traditionnelle ? A l'évidence non.

N'avons-nous pas le devoir de protéger les femmes contre les atteintes à la liberté que l'on veut leur imposer au nom d'une religion mal comprise ? Il y a 30 ans, les femmes musulmanes venaient dans nos hôpitaux sans l'appréhension d'être prises en charge par des médecins généralement hommes, et il n'y avait pas ces difficultés, ces violences. Pourquoi cette régression ? Devons-nous nous laisser faire et régresser nous aussi ?

C'est à l'islam de s'adapter à la liberté individuelle nécessaire à tous dans un état moderne et non l'inverse.

Contacts :

Jacques Lansac - *Président du CNGOF*

Tél. : 02.47.47.69.60

Emile Daraï - *Secrétaire Général du CNGOF*

Tél. : 06.60.78.17.84

Email : engof@club-internet.fr

Service de presse et de communication :

Marie-Hélène Coste

MHC Communication

Tél. : 01 55 42 22 10